

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 09 février 2023

Le neuf février deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Maryline JALIGOT, Maire.

Etaient présents : Mme JALIGOT Maryline, Maire, M. CLEMENT Patrick, 1^{er} Adjoint, Mme TOURRET Martine 2^{ème} adjointe, Mme ROHAC Laure, M. PETIT Laurent, M. COLAS Sylvain.

Etaient absents : M. BONNAIRE Nicolas, Mme TARAGONNET Elise, M. LOT Hervé.

Mme Laure ROHAC a été nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1- Organisation d'une chasse aux œufs pour Pâques
- 2- Sélection d'un devis pour la réfection du chemin de Noyer
- 3- Demande de subventions pour le projet de réfection du chemin de Noyer
- 4- Validation de l'avant-projet définitif de LMN architecture pour la construction d'un bâtiment associatif à usages partagés
- 5- Demande de subventions pour le projet de construction d'un bâtiment associatif à usages partagés
- 6- Demande de subventions pour l'installation de signalétique touristique
- 7- Demande de subvention pour l'achat d'une armoire ignifuge

Questions diverses

1- Organisation d'une chasse aux œufs pour Pâques

Les membres de la commission d'action sociale ont évoqué courant 2022, la possibilité d'organiser pour le weekend de Pâques 2023 une chasse aux œufs à destination des jeunes habitants de Louroux.

Il est demandé aux membres du conseil de réfléchir à la tenue d'un tel évènement et d'en définir l'organisation.

DELIBERATION n° 2023/04

Objet : sélection d'une entreprise pour la réfection du chemin de Noyer à la Charraud

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour l'estimation financière de la réfection du chemin de Noyer, dans le but d'aménagement un sentier de randonnée pédestre porté par la communauté de communes. Seules deux entreprises ont bien voulu répondre en faisant parvenir à la mairie leur proposition financière : ALZIN SAS et l'entreprise de travaux agricole RAYMOND.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le devis de l'entreprise Yannick RAYMOND,
- AUTORISE Madame le Maire à signer ledit devis,
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023

VOTES : Pour : 6 / Contre : 0 / Abstention : 0

DELIBERATION n° 2023/05

Objet : demande de subvention pour l'aménagement d'un parcours de randonnée pédestre

L'aménagement d'un parcours de randonnée pédestre comprenant les travaux de réfection du chemin de Noyer ainsi que l'achat d'un panneau signalétique peuvent être financés par L'État et Commeny Montmarault Neris Communauté comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Projet d'aménagement d'un parcours de randonnée pédestre intercommunautaire

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Réfection du chemin Entreprise Yannick RAYMOND	35 090,00	Fond de concours dispositif « randonnée pédestre »	9 649,30
Panneau signalétique bourg Entreprise MIC SIGNALOC	1 493,95	Fond de concours dispositif « tous types d'investissement »	410,84
		DETR 45%	16 462,77
		Autofinancement 27,50%	10 061,04
Total	36 583,95	Total	36 583,95

Ayant entendu la présentation des dispositifs de subvention sollicitables de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023,
- SOLLICITE une subvention de l'État au titre du dispositif « 4.3 : Découverte et signalisation du patrimoine historique et naturel » de la DETR, d'un montant de 16 462,77€,
- SOLLICITE une subvention de Commeny Montmarault Nérès Communauté au titre du dispositif des fonds de concours, thématique « randonnée pédestre » d'un montant de 9649,30€
- SOLLICITE une subvention de Commeny Montmarault Nérès Communauté au titre du dispositif des fonds de concours, thématique « tout type d'investissement » d'un montant de 410,84€
- AUTORISE Madame le maire à signer tout document relatif à ce dossier

VOTES : Pour : 6 / Contre : 0 / Abstention : 0

DÉLIBÉRATION n° 2023/06

Validation de l'Avant-Projet Sommaire de LMN Architecture et du plan de financement prévisionnel du projet de construction d'un bâtiment associatif à usages partagés

Madame le Maire présente l'avant-projet sommaire (APS) de LMN architecture qui servira d'estimatif pour les demandes de subvention envisagées par le conseil et dont le montant global est réparti comme suit :

Lot 1 : MACONNERIE VRD

Estimation HT : 136 000 €

Lot 2 : CHARPENTE METALLIQUE COUVERTURE

Estimation HT : 66 000 €

Lot 3 : CHARPENTE BOIS

Estimation HT : 19 500 €

Lot 4 : MENUISERIE BOIS

Estimation HT : 13 000 €

Lot 5 : PLATRERIE PEINTURE

Estimation HT : 9 500 €

Lot 6 : PLOMBERIE

Estimation HT : 4 500 €

Lot 7 : ELECTRICITE

Estimation HT : 9 000 €

Total Estimation travaux HT 257 500.00 €
Frais induits* 15% HT 38 625.00 €
** honoraires Etude de sol, Maîtrise d'œuvre,
Contrôle technique et coordonnateur SPS.*

Total HT 296 125.00 €
Total TTC (tva 20%) 355 350.00 €

Madame le Maire précise que la construction d'un bâtiment à destination des associations peut être financée par L'État, le Conseil Départemental de l'Allier ainsi que le Conseil Régional, comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :
Projet de construction d'un bâtiment associatif à usages partagés

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Construction d'un bâtiment associatif APS LMN Architecture	296 125,00	DETR 33,76%	100 000,00
		CD03 : dispositif bâti 30%	88 837,50
		Conseil régional 16,24%	48 062,50
		Autofinancement 20%	59 225,00
Total	296 125,00	Total	296 125,00

Ayant entendu la présentation de l'APS de LMN Architecture ainsi que celle des dispositifs de subvention sollicitables de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE l'avant-projet sommaire proposé par LMN architecture,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023,
- SOLLICITE une subvention de l'État au titre du dispositif « 6.1 : Construction / entretien des bâtiments communaux » de la DETR, d'un montant de 100 000,00€,

- SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental de l'Allier au titre du dispositif « Aide au bâti », d'un montant de 88 837,50€
- SOLLICITE une subvention du Conseil Régional au titre du Contrat Région 2022-2026 d'un montant de 48 062,50€
- AUTORISE le lancement de la consultation des entreprises,
- AUTORISE le dépôt du permis de construire.
- AUTORISE Madame le maire à signer tout document relatif à ce dossier

VOTES : Pour : 6 / Contre : 0 / Abstention : 0

DELIBERATION n° 2023/07

Demande de subventions pour l'achat de signalétique touristique

Plusieurs devis ont été demandés pour la création graphique et l'impression d'un panneau informatif qui remplacera celui implanté dans le bourg, dont l'état de dégradation est très avancé. Ce panneau permettra de promouvoir et situer les sites remarquables du territoire communal, il présentera également le parcours de randonnée pédestre qui sera mis en place prochainement par Commeny Montmarault Nérès Communauté (CMNC).

Madame le maire présente aux membres du conseil les trois devis reçus pour ce projet :

- **Mic Signaloc** : 1 493,95€ HT / 1 792,74€ TTC
- **GTR** : 1 570,00€ HT / 1 884,00€ TTC
- **Typocentre** : 2 050,00€ HT / 2 460,00€ TTC

A la vue des montants exprimés, et des exemples de réalisation similaires que ces entreprises ont fait parvenir en mairie, le conseil municipal décide de retenir le devis de MIC SIGNALOC pour un montant HT de 1 493,95€.

Cet investissement peut être financé par l'Etat ainsi que CMNC comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL : Projet d'achat signalétique touristique

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Panneau signalétique bourg entreprise MIC SIGNALOC	1493,95	Fond de concours dispositif « tout type d'investissement »	410,84
		DETR 45%	672,27
		Autofinancement 27,50%	410,84
Total	1493,95	Total	1493,95

Ayant entendu la présentation des dispositifs de subvention sollicitables de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023,
- SOLLICITE une subvention de l'État au titre du dispositif « 4.3 : Découverte et signalisation du patrimoine historique et naturel » de la DETR, d'un montant de 672,27€,
- SOLLICITE une subvention de Commentry Montmarault Nérès Communauté au titre du dispositif des fonds de concours, thématique « tout type d'investissement » d'un montant de 410,84€
- AUTORISE Madame le maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

VOTES : Pour : 6 / Contre : 0 / Abstention : 0

DELIBERATION n° 2023/08

Demande de subventions pour l'achat d'une armoire ignifuge

L'achat d'une armoire ignifuge a été évoqué afin de permettre une conservation plus sécurisée des registres d'état civil. L'armoire qu'il est envisagée d'acquérir possède une capacité de résistance au feu de 90min.

Cette acquisition peut être financée par le dispositif « tout type d'investissement » des Fonds de Concours de Commentry Montmarault Nérès Communauté.

Il est demandé aux élus d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Achat d'une armoire ignifuge pour la conservation des registres d'Etat Civil

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Achat d'une armoire ignifuge	2 433,00	Fond de concours dispositif « tous types investissements »	1 216,50
		Autofinancement	1 216,50
Total	2 433,00	Total	2 433,00

Ayant entendu la présentation des dispositifs de subvention sollicitables de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023,
- SOLLICITE une subvention de Commentry Montmarault Nérès Communauté au titre du dispositif des fonds de concours, thématique « tout type d'investissement » d'un montant de 1 2616,50€
- AUTORISE Madame le maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

VOTES : Pour : 6 / Contre : 0 / Abstention : 0

DELIBERATION n° 2023/09

Demande de subvention pour l'aménagement d'un parcours de randonnée pédestre

L'aménagement d'un parcours de randonnée pédestre comprenant les travaux de réfection du chemin de Noyer peuvent être financés par L'État et Commentry Montmarault Nérès Communauté comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Projet d'aménagement du chemin de randonnée pédestre intercommunautaire

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Réfection du chemin	35 090,00	Fond de concours dispositif randonnée pédestre	9 649,75
		DETR 45%	15 790,50
		Autofinancement 27,50%	9 649,75
Total	35 090,00	Total	35 090,00

A la vue du montant des travaux nécessaires à la réouverture du chemin de Noyer permettant la mise en place d'un circuit de randonnée pédestre intercommunautaire, la commune de Louroux souhaite exprimer auprès de Commentry Montmarault Nérès Communauté une demande de globalisation de ses demandes de subvention au titre des fonds de concours sur 2 années (2023-2024).

RÉCAPITULATIF DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GLOBALISÉS 2023-2024

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Thématique « randonnée pédestre »			
Réfection du chemin	35 090,00	Fond de concours dispositif « randonnée pédestre »	9 649,75
Thématique « tout type d'investissement »			
Panneau signalétique touristique	1 493,95	Fond de concours dispositif « tous types investissements »	410,84
Achat d'une armoire ignifuge	2 433,00	Fond de concours dispositif « tous types investissements »	1 216,50
Achat matériel de cuisine salle des associations	647,44	Fond de concours dispositif « tous types d'investissement »	323,72
Total investissement commune	39 762,27	Total fonds de concours sollicités	11 591,81

Ayant entendu la présentation des dispositifs de subvention sollicitables de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023,
- SOLLICITE une subvention de l'État au titre du dispositif « 4.3 : Découverte et signalisation du patrimoine historique et naturel » de la DETR, d'un montant de 15 790, 50€,
- SOLLICITE une subvention de Commeny Montmarault Nérès Communauté au titre du dispositif des fonds de concours, thématique « randonnée pédestre » d'un montant de 9649,30€
- AUTORISE Madame le maire à signer tout document relatif à ce dossier

VOTES : Pour : 6 / Contre : 0 / Abstention : 0

JALIGOT Maryline	Maire	
CLEMENT Patrick	1 ^{er} Adjoint	
TOURRET Martine	Conseillère municipale	
PETIT Laurent	Conseiller municipal	
COLAS Sylvain	Conseiller municipal	
BONNAIRE Nicolas	Conseiller municipal	Absent
LOT Hervé	Conseiller municipal	Absent
ROHAC Laure	Conseillère municipale	
TARAGONET Elise	Conseillère municipale	Absent

Fait et délibéré le 09 Février 2023,
Ont signé les membres présents.